

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

**DECFO : Le service du personnel de l'Etat de Vaud ?
Une unité technique de comptabilité plutôt qu'un service de ressources humaines.**

La mise en œuvre de la nouvelle politique salariale par le Conseil d'Etat et le service du personnel, extrêmement conflictuelle, a conduit la FSF, le 2 mars dernier, à se retirer des négociations sur les règlements d'application, ainsi qu'à recourir au TF dans l'affaire du fichage des recourants DECFO.

Après plus de six mois de discussions avec les syndicats, le Conseil d'Etat publiera prochainement les textes d'application de la nouvelle politique salariale concoctés par le service du personnel. La FSF déplore l'absence de négociations dignes de ce nom et relève qu'il s'agit du passage en force de textes rétrogrades qui vont à l'encontre d'un management moderne des ressources humaines.

La FSF est en profond désaccord avec cette nouvelle réglementation qu'elle a combattue dès les premiers échanges avec le Conseil d'Etat. Le gouvernement et son service du personnel n'ont tenu compte d'aucune des propositions faites par les syndicats. C'est donc le texte initialement mis en discussion qui sera prochainement publié, exception faite d'une modification de forme.

Ces règlements instituent des principes obscurs et des règles de calcul incompréhensibles pour l'établissement du salaire à l'entrée en fonction d'un collaborateur ainsi que pour l'évolution de sa carrière. Sans nul doute, l'Etat va ainsi se priver des meilleurs éléments, découragés par une telle politique.

En premier lieu, le salaire à l'engagement sera fixé sur des bases nébuleuses et sans fondement « scientifique » qui ne reconnaissent pas entièrement l'expérience professionnelle antérieure. De toute évidence, tel procédé ne peut que devenir source de conflit.

Quant aux promotions internes au sein de la fonction publique, contrôlées par le Service du Personnel, elles s'apparentent plus à un calcul d'épicier qu'à une gestion clairvoyante des ressources humaines et ne sont guère attrayantes et enthousiasmantes. Transversalité de l'emploi, dynamisme du personnel, fidélisation des collaborateurs ne sont pas des principes qui gouvernent l'action du Service du Personnel de l'Etat de Vaud lequel, par ailleurs, se substitue dans des domaines de plus en plus nombreux aux autres chefs de service de l'Etat.

A l'heure où l'on demande au service public d'être compétent, efficace et performant, le service du personnel ne semble guère pressé de motiver ses collaborateurs.

Enfin dans la même veine d'un Service du Personnel plus comptable et inquisiteur que bon gardien d'une ressource précieuse, « l'humain », la FSF annonce qu'elle a recouru au Tribunal Fédéral espérant ainsi voir condamner entièrement le fichage inutile des « recourants decfo » par ce même service du personnel. Une première décision du Tribunal cantonal lui a donné partiellement raison. Le SPEV doit donc détruire les listes et les dossiers des collaborateurs qui ont retiré leur recours DECFO. La FSF ira jusqu'au bout de la démarche judiciaire et veillera à l'application de cette décision de justice.

La FSF dénonce ainsi la politique du personnel telle qu'elle est actuellement menée, estimant qu'elle va à l'encontre des intérêts d'un Etat moderne fort et efficace.

Lausanne, le 4 mars 2010

Personnes de contact:

M. Martial de Montmollin, Président de la FSF (079 669 06 11)

Mme Béatrice Métraux, Secrétaire générale de la FSF (079 703 82 29)

M. Yves Froidevaux, Secrétaire général de la FSF (079 250 54 46)